Bienvenue !

Séance d’information du 22 avril 2024 concernant la mise en œuvre de l’initiative sur les soins infirmiers dans le canton de Berne

Direction de la santé, des affaires sociales et de l’intégration (DSSI), Direction de l’instruction publique et de la culture (INC)

Kanton Bern
Canton de Berne




Bienvenue
Ariana Lüthi
et
Dehlia Jafer

Bienvenue !

Séance d’information du 22 avril 2024 concernant la mise en œuvre de l’initiative sur les soins infirmiers dans le canton de Berne

Objectifs et programme

Objectifs de la séance

Les participantes et participants sont informés sur

- le cadre défini à l’échelon fédéral,
- le déroulement de la mise en œuvre de l’initiative dans le canton de Berne,
- l’organisation du projet et du financement,
- les possibilités de s’impliquer dans l’aménagement de l’initiative,
- les compétences quant à la transformation des idées soumises en projets aboutis.

Programme

Quoi	Qui
Discussion	Échange entre la conseillère d'État Christine Häsler, le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg et Gundekar Giebel
Exposés	Barbara Gisi, Danny Heilbronn
Introduction aux ateliers	Dehlia Jafer, Ariana Lüthi
Ateliers	Ensemble des participantes et participants
Pause	
Synthèse des ateliers	André Pfanner-Meyer, Cédric Némitz, Thomas Ruprecht
Session questions-réponses	Danny Heilbronn
Conclusion	Elisabeth Stalder-Riesen

Discussion

L’initiative sur les soins infirmiers examinée sous l’angle de la formation et de la couverture en soins

Discussion

- Christine Häsler, conseillère d’État, Direction de l’instruction publique et de la culture du canton de Berne (INC)

- Pierre Alain Schnegg, conseiller d’État, Direction de la santé, des affaires sociales et de l’intégration du canton de Berne (DSSI)

- Animation : Gundekar Giebel (DSSI)

Exposés

Mise en œuvre de l’initiative dans le canton de Berne

Intervenante et intervenant

- Barbara Gisi, cheffe de l’Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (INC)

- Danny Heilbronn, responsable de la division Surveillance et autorisation, Office de la santé (DSSI)

Dispositions fédérales

Calendrier

Échéance	Étape
Novembre 2021	L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » (initiative sur les soins infirmiers) est acceptée.
Décembre 2022	La loi fédérale correspondante est adoptée.
Juillet 2024	L'ordonnance et la loi entrent en vigueur.
De juillet 2024 à 2032	L'initiative sur les soins infirmiers est mise en œuvre en deux étapes.

Avec la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers, les cantons sont tenus de…

Promouvoir la formation pratique dans les établissements de santé (art. 2 à 5)

Augmenter le nombre de places de formation dans leurs écoles supérieures (ES) (art. 6)

Accorder des aides à la formation aux étudiant·e·s en soins infirmiers des ES/HES pour leur permettre de subvenir à leurs besoins (art. 7).

Répartition des contributions fédérales

Valeurs indicatives pour le canton de Berne

Domaine	Estimation	Somme
Formation pratique	• Mesures visant l'augmentation de la qualité et l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers	CHF 52 millions
	• Contributions aux écoles supérieures	CHF 8 millions
Total		**CHF 60 millions**

Première étape : offensive de formation dans le canton de Berne

Objectifs de l’offensive de formation

- Dotation suffisante en personnel infirmier grâce à un système de formation de pointe
- Couverture des soins de base garantie grâce à une formation adéquate du personnel spécialisé
- Soins de qualité pour l’ensemble de la population

Mise en œuvre dans le canton de Berne

- La mise en œuvre de l'offensive de formation repose sur une stratégie globale.
- Celle-ci se base sur les articles 6 (contributions aux ES) et 7 (aides à la formation ES/HES) de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers.
- La stratégie définit une marge de manœuvre pour les mesures visant à garantir la qualité de la formation et du système correspondant.
- Elle a été adoptée par le Conseil-exécutif en janvier 2024.

Un travail de pionnier qui porte ses fruits

- Le canton de Berne a introduit en 2002 des directives concernant la collaboration entre les établissements de formation et le milieu de la pratique.

- En 2012, il a introduit une obligation de formation pour les 14 professions de la santé non universitaire.

- Les mesures exigées par la Confédération concernant l’indemnisation des prestations de formation pratique sont ainsi mises en œuvre.

Contributions concernant la formation pratique (art. 5)

Créer davantage de places de formation

- Augmenter le nombre de places de formation (obligation de formation et indemnisation conformément aux objectifs fixés)
- Mettre en œuvre d'autres mesures pour augmenter le nombre de places de formation (p. ex. réseau de formation pour les petits établissements)

Améliorer la qualité des places de formation / maintenir les places de formation

- Soutenir et former les formatrices et formateurs
- Mettre en œuvre des projets pour améliorer l'encadrement des étudiant·e·s durant la formation et éviter les abandons en cours d'études.

Contributions aux écoles supérieures (art. 6)

La Confédération soutient les mesures cantonales si celles-ci

- diversifient l’offre de formation existante,
- facilitent la procédure de sélection et l’accès à la formation,
- optimisent les conditions d’apprentissage,
- diminuent le taux d’abandon en cours d’études,
- s’inscrivent dans des conventions-programmes définissant la durée, les objectifs, les indicateurs et la nature des mesures ainsi que le budget correspondant.

Aides à la formation (art. 7)

La Confédération soutient les mesures cantonales si celles-ci

- permettent aux étudiantes et étudiants de suivre leur formation tout en subvenant à leurs besoins (pas de « subventions arrosoir »)
- incitent (financièrement) des personnes à faire des études de niveau ES/HES dans le domaine des soins infirmiers.

Augmentation du nombre de personnes diplômées

Programme d'encouragement pour la reconversion professionnelle et les études à vocation tardive, niveau ES

Objectif : 25 personnes par an

Programme d'encouragement, niveau HES

Objectif : 10 à 15 personnes par an

Programme d'encouragement pour les personnes migrantes ou en quête de protection

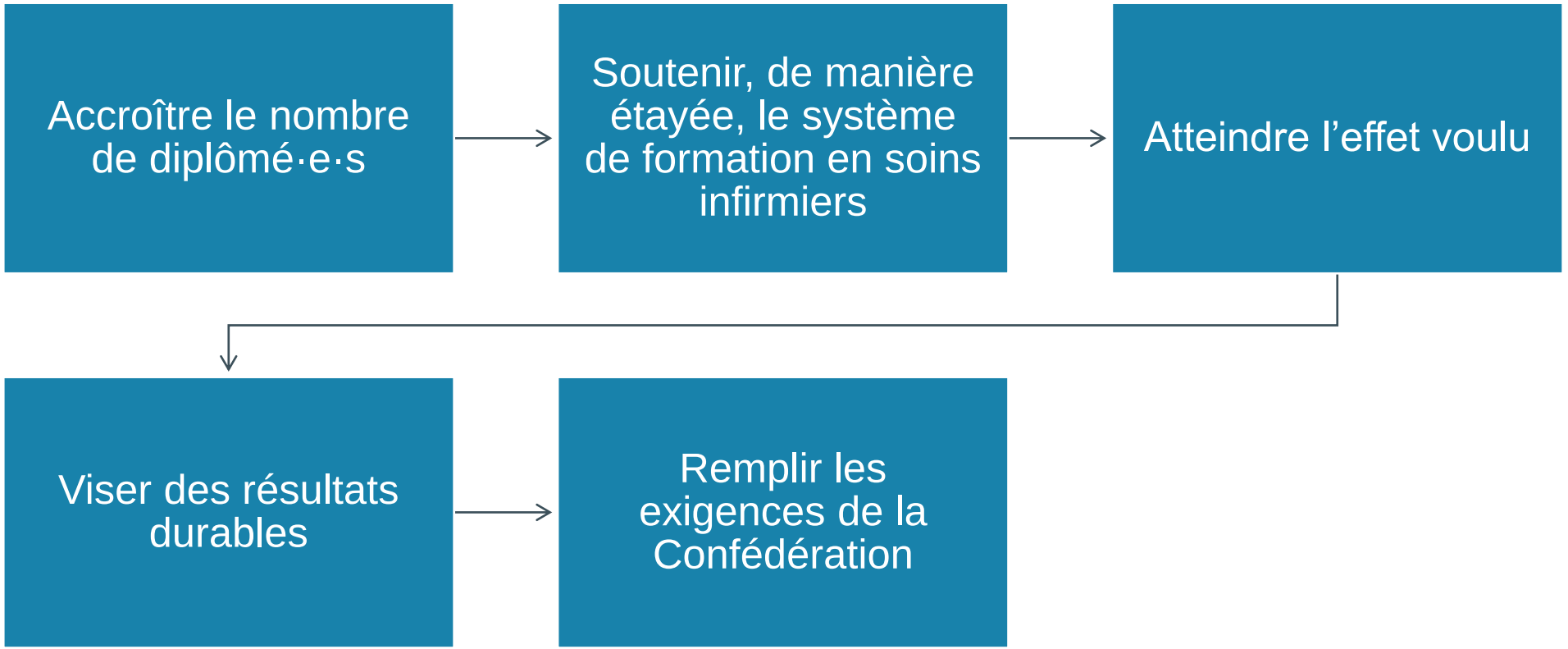
Objectif : 40 personnes par an

L’union fait la force

- La mise en œuvre de l’offensive de formation exige l’implication de tous les acteurs du domaine de la santé.
- Le canton de Berne mise sur une approche participative (approche ascendante).
- Les acteurs sont invités à participer activement à la mise en œuvre.
- Le canton de Berne définit les conditions-cadres nécessaires.

Base clairement définie

Les mesures doivent répondre aux critères suivants :



Rôle du canton de Berne

- Gérer le déroulement concret de l’offensive de formation
- Contrôler et traiter les demandes de projets émanant des gestionnaires de projets
- Soumettre les demandes de projet à l’OFSP ou au SEFRI
- Vérifier la pertinence des projets autorisés, en collaboration avec les gestionnaires de projets

Rôle des gestionnaires de projets

- Développer, sur la base d’idées innovantes, des projets s’inscrivant dans la mise en œuvre de l’offensive de formation
- Soumettre les demandes correspondantes au canton de Berne
- Traiter le mandat cantonal de mise en œuvre après que le financement par la Confédération et le canton ait été validé
- Vérifier la pertinence des projets mis en œuvre, en collaboration avec le canton de Berne

Rôle des acteurs du domaine de la santé

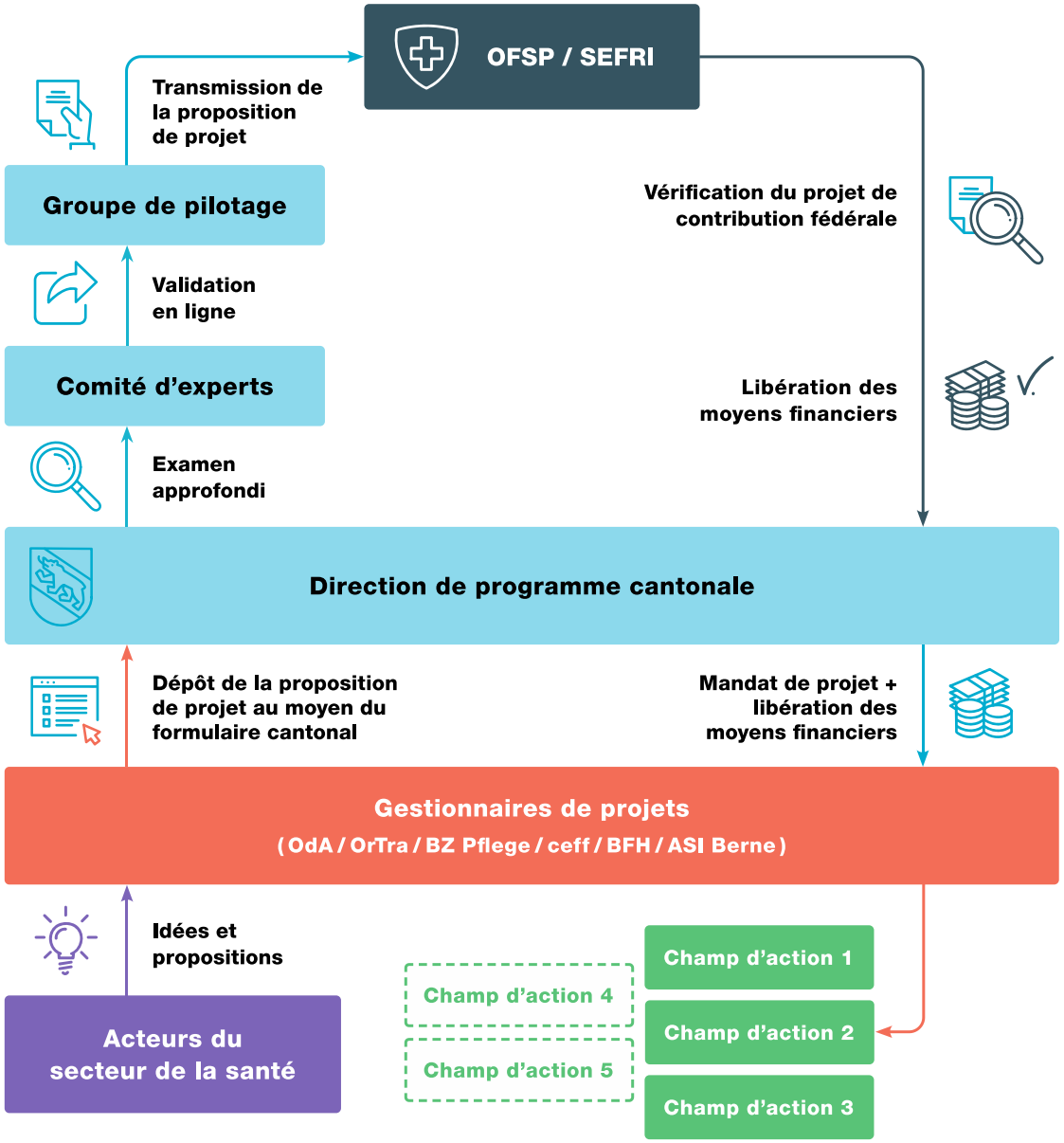
- Développer des idées et mesures innovantes
- Faire part de ces propositions aux gestionnaires de projets
- Soutenir le mandat cantonal de mise en œuvre

Soumission de demandes

L’approche dite ascendante est mise en œuvre conjointement avec les institutions suivantes (gestionnaires de projets) :

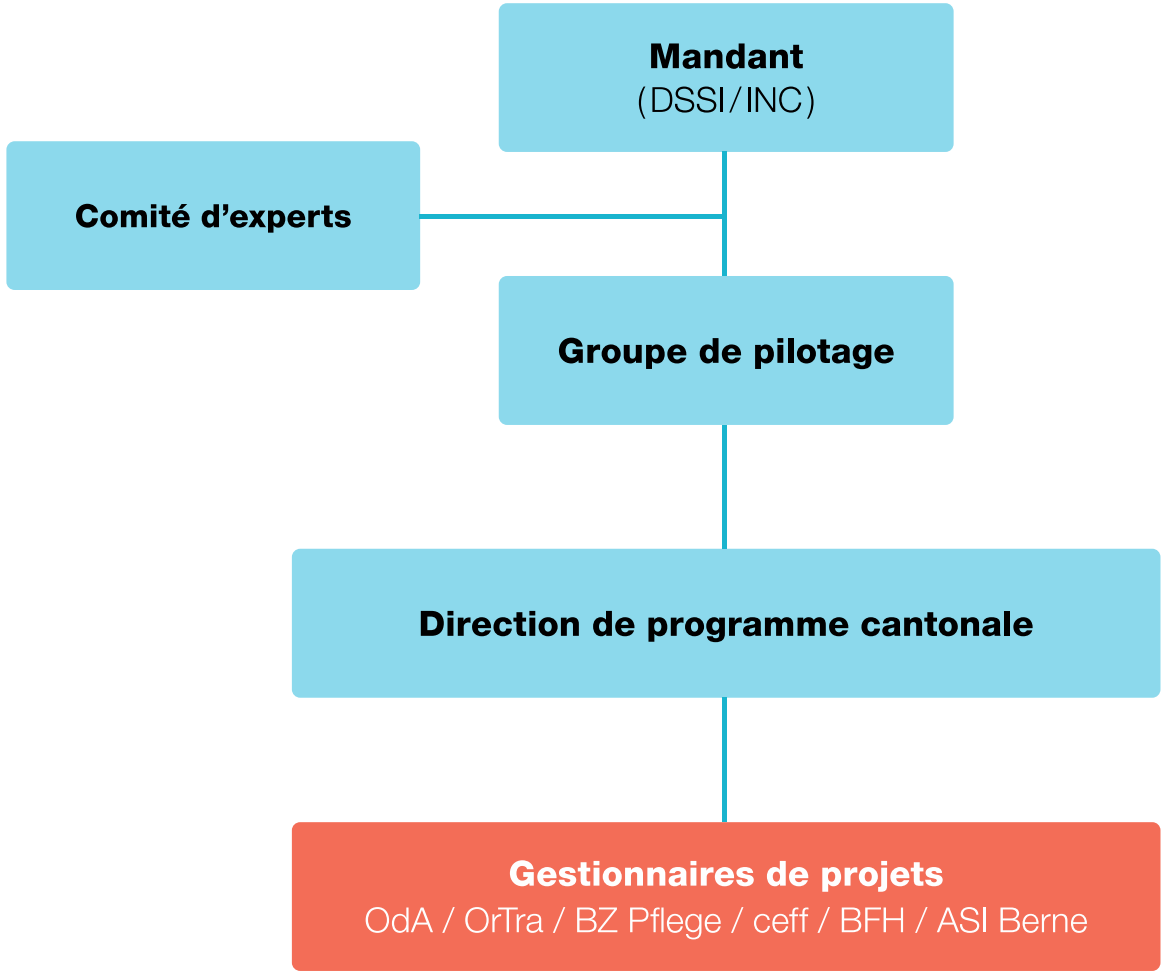
- OrTra Santé Berne
- OrTra Santé-social Berne francophone
- Centre de formation Berner Bildungszentrum Pflege
- Centre de formation professionnel Berne francophone (ceff)
- Haute école spécialisée bernoise
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), section bernoise
- Évt. autres partenaires (p. ex. Haute École intercantonale HE-Arc)

Procédure



Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

Organisation du projet



Organisation du projet Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

Deuxième étape : promotion du développement professionnel

Mise en œuvre

Confédération :

- Pas de directives claires

Canton de Berne :

- Groupe de travail spécial « Santé » de la DSSI, mis en place par le conseiller d’État Pierre Alain Schnegg
- Campagne de sensibilisation « Des métiers pour la vie »
- Colloque consacré à la modernisation de la planification des services (400 participantes et participants)

Ateliers
Introduction

Objectifs des ateliers

Les participantes et participants

- ébauchent des idées concernant la mise en œuvre de l’initiative,
- débattent des mesures nécessaires en matière de formation théorique et pratique (niveau ES/HES),
- échangent leurs expériences,
- consignent leurs résultats en vue d’un traitement ultérieur par les gestionnaires de projets.

Déroulement

- Veuillez vous référer au numéro d’atelier figurant sur votre étiquette.
- Les animateurs et animatrices se chargent d’expliquer le déroulement.
- Début des ateliers : 14 h 20
- Fin des ateliers : 15 h 35
- Pause jusqu’à 16 h 15

Workshops

1.OG

Workshop 1

Workshop 2

Workshop 3

Workshop 4

Workshop 5

Workshop 6

EG

Workshop 7

Workshop 8

UG

Workshop 9

Workshop 10

Workshop 11

Workshop 12

Haus 2a

Workshop 13

Workshop 14

Workshop 15

Ateliers

Jusqu’à 15 h 35

Pause et réseautage

Jusqu’à 16 h 15

Synthèse des ateliers

Intervention des gestionnaires de projets

- André Pfanner-Meyer, directeur de l’OrTra Santé Berne
- Cédric Némitz, président de l’OrTra santé-social Berne francophone
- Thomas Ruprecht, directeur du centre de formation Berner Bildungszentrum Pflege

Des questions ?

Pour vous répondre

- Danny Heilbronn, responsable de la division Surveillance et autorisation, Office de la santé (DSSI)

Conclusion

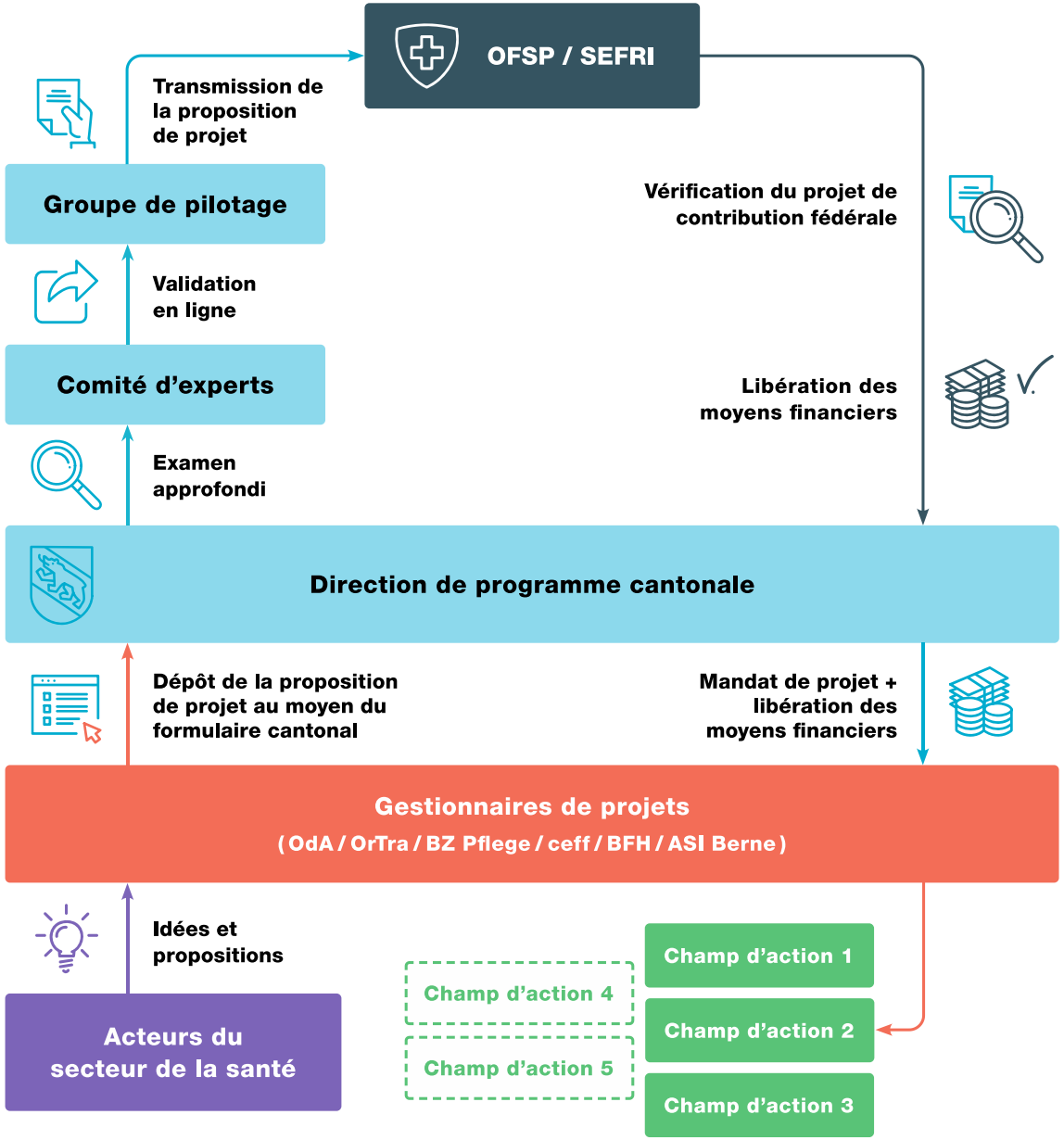
Intervenante

- Elisabeth Stalder-Riesen, responsable du domaine Professions de la santé non universitaires (DSSI) et du programme Initiative sur les soins infirmiers

Prochains pas



Procédure



Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

Merci de votre attention !